



PV N° 15 – Saison 2025/2026

Commission Départementale De l'Arbitrage

Date	Mardi 24/02/2026
Présidence	M. Pierre ALLAIRE
	Nathalie LE BRETON – Christian BERNARD – Fabrice PHELIPPEAU – Séverin RAGER (CTDA)
Validation électronique	Validation par les membres de la CDA le 08/03/2026

À la suite du groupe de travail qui a eu lieu le mardi 24 février 2026, sur les montées / descentes de la saison 2025/2026, la CDA acte les décisions relatives aux différentes catégories :

- Arbitres de D1 :** - 3 descentes maximum
- Arbitres de D2 :** - 4 montées minimum
- 4 descentes maximum
- Arbitres de D3 :** - 7 montées minimum
- 2 descentes maximum
- Arbitres de D4 :** - 4 montées minimum
- Arbitres Assistant 1 :** - 2 descentes maximum
- Arbitres Assistant 2 :** - 2 montées minimum
- Stagiaires :** - 4 montées minimum en D3
- Passerelles 2026/27 :** - 2 montées maximum
- Arbitres D1 Futsal :** - Pas de descente
- Arbitres D2 Futsal :** - 1 montée minimum
- Stagiaires Futsal :** - 1 montée minimum

Au vu de l'augmentation important de l'effectif arbitres sur ces dernières années, la CDA a pris la décision de créer une nouvelle catégorie à partir de la saison 2026/2027 = > **Arbitres de D4/D5**. Les arbitres de cette nouvelle catégorie ne seront plus prioritaires sur la Départementale 4, et seront désignés en D5 si la D4 est couverte.

Ainsi, pour être arbitre de D4, l'arbitre devra satisfaire au test physique et réussir 15 répétitions. Le but est de créer une catégorie d'environ 50 arbitres.

A noter enfin que la CDA a entamé une réflexion sur la catégorie AA avec de potentiels changements de tests physiques, plus adaptés à la fonction.

Pierre ALLAIRE, Président de la CDA

Michel PELLETIER, Secrétaire de la CDA